



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Les prix de location indiqués sont hors TVA de 21% BTW et livraison (sans placement) pour un montant minimum de location de 150€, sur place dans un rayon de 10Km autour de la commune de Wezembeek-Oppem. (sauf si indiqué autrement)
Une indemnité complémentaire de 1,25€/Km., hors d'un rayon de 10Km.

Les mineurs ne peuvent conclure un contrat de location. S'ils veulent malgré tout louer quelque chose, cela se fera avec l'autorisation écrite ou sous surveillance parentale ou d'un tuteur. Dans ce cas c'est le parent ou le tuteur qui est personnellement tenu responsable pour tous les dommages qui seront portés à charge du locataire.

La réservation de marchandise se fait par la pris d'une OPTION.

Les options sur les marchandises peuvent être communiquées téléphoniquement. L'option devient définitive quand les frais de location sont payés. Les options doivent être transformées en réservation définitive au plus tard huit jours avant la livraison effective par le paiement complet du prix de la location. Si au plus tard de huit jours avant la livraison effective le prix de la location n'est pas payé, le loueur se réserve le droit de louer les marchandises à des tiers, l'option est nulle et il ne peut y avoir de prétentions aux marchandises réservées.

En fonction de l'installation louée l'endroit doit satisfaire à un nombre de conditions techniques (comme par ex : approvisionnement de courant, avant-scène, ...). Ces conditions sont mentionnées lors de l'établissement du contrat de location. Le matériel est loué en bon état de marche. L'organisateur/locataire est responsable pour le matériel. Lors de mauvaises circonstances atmosphériques il prendra toutes les disposition nécessaires pour protéger le matériel loué. Lors de vol, mauvais utilisation, perte, dommage dû a feu, à l'eau, à des tiers, etc, ... ; tous les frais seront à charge de l'organisateur/locataire. Les câbles procédera un nettoyage/rangement au prix régie de 25€/heure. Dans chacun de ces cas, la caution sera retenue jusqu'au moment de connaître le montant total du décompte.

Lors de l'établissement et signature du contrat de location, l'organisateur/locataire réglera 50% du prix de location convenu. Le solde restant sera réglé en argent liquide à la livraison/placement de l'installation.

Lors de grands événements/installations (prix de la location >500€) l'organisation/locataire devra prévoir un nombre de personnes physiquement fortes (stagehands) pour le déchargement et chargement de l'installation. Le nombre nécessaire sera déterminé lors de l'établissement du contrat de location. Par stagehand manquant un montant de 100€ sera décompté à l'organisateur/locataire.

L'organisateur/locataire prévoit assez de boissons fraîches dès l'arrivée de l'équipe d'installation. Lors de grands événements l'organisateur/locataire prévoit un repas par personne.

L'organisateur/locataire accorde toujours l'accès gratuit aux personnes ayant le passeport Empire Light & Sound. La nuisance de bruit éventuel est entièrement à charge de l'organisateur/locataire et ne peut en aucun cas être répercuté Empire Light & Sound.

L'organisateur/locataire s'engage lors d'une rupture du contrat de location à payer les frais d'annulation suivants :

- 100% du prix de location lors d'annulation le jour avant l'événement ou le jour même.
- 75% du prix de location lors d'annulation plus de 2 jours avant l'événement.
- 50% du prix de location lors d'annulation plus de 15 jours avant l'événement.
- 25% du prix de location lors d'annulation plus d'un mois avant l'événement.

Des personnes d'Empire Light & Sound peuvent à tout moment faire arrêter l'événement si cela est nécessaire à leur point de vue suite par exemple à la sécurité, les circonstances atmosphériques etc ...

L'organisateur/locataire est responsable pour les demandes des licences/autorisations nécessaires auprès des instances concernées, soit les pompiers, la police, SABAM, etc.

Le paiement se fait au comptant lors de la livraison, sauf exception reprise sur le bon de commande ou sur le contrat. A défaut de paiement de tous les montants dus à Empire Light & Sound à la date d'échéance, un intérêt de 15% par an est décompté sur le solde dû ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 9,5% calculée sur le solde dû avec un minimum de 50€.

Empire Light & Sound se réserve le droit de changer les prix indiqués sans avertissement préalable.

Chaque commande vaut acceptation par le client de nos conditions.

Empire Light & Sound ne peut être tenu responsable pour des accidents avec ou par le matériel loué (pannes d'électricité, nuisance de bruit, ...)

En cas de contestation seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents.

Coefficients pour les périodes de location:

1 jour	Prix d'une journée
2 jours	Prix d'une journée x 1,5
3 à 7 jours	Prix d'une journée x 2

Ces coefficients sont uniquement d'application sur la location de matériel et par conséquent pas sur le DJ ou le technicien.

Coefficients pour des périodes spéciales:

Veille de Noël, Noël, Veille de fin d'année et Nouvel-An	Prix d'une journée x 2 (sur tout les prix!)
--	---

Fait à Wezembeek-Oppem, le

Signature de locataire,
Précédée de la mention « Lu et approuvé »